

DECRET N° 2000-168 DU 4 AVRIL 2000

Chargeant Monsieur Pierre John IGUE, Ministre de l'Industrie et des Petites et moyennes Entreprises de l'intérim de Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE, Ministre des Finances et de l'Economie pour compter du 03 Avril 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2000-167 du 1^{er} avril 2000 chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU , Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi de l'intérim du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement pour compter du 02 avril 2000 ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 03 avril 2000, Monsieur Pierre John IGUE, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence de Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal.

Fait à Cotonou, le 04 avril 2000

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, absent, le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi, assurant l'intérim,



Bruno AMOUSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFE 4 MIPME 4 SGG4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JO 1.